

**RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT  
AU PREMIER TRIMESTRE 2015**

Juillet 2015

Le présent rapport a pour objet de vous présenter l'exécution du Budget Général de l'Etat au titre de l'exercice du premier trimestre 2015.

Ledit Rapport d'exécution s'articule autour de :

- Introduction ;
- Recettes de l'Etat ;
- Dépenses de l'Etat ;
- Dépenses par secteur de pauvreté ;
- Opérations financières consolidées de l'Etat ;
- Une conclusion.

### **Introduction**

Dans le cadre du respect de la transparence budgétaire, prônée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, le Ministère des Finances et du Budget a initié l'élaboration du rapport trimestriel de l'exécution du budget de l'Etat pour chaque gestion, ce en tenant compte des promesses faites aux élus du peuple lors de l'adoption par ceux-ci, de la Loi de Finances (LFI) 2015. Ce rapport qui est produit à la fin de chaque trimestre, constitue un exercice nouveau dont le contenu est appelé à s'améliorer progressivement avec la contribution de tous les différents intervenants.

La mise en route et l'exécution du budget 2015 ont été caractérisées par un contexte de poursuite et d'accélération des réformes liées à l'informatisation du Ministère des Finances et du Budget, notamment l'amélioration et la sécurisation du Circuit Intégré de la Dépense, la mise en place d'une application du suivi des dossiers à viser (ASDAV), le traitement automatique des salaires à travers l'opérationnalisation du logiciel SYGASPE, le recensement biométrique des agents de l'Etat et ainsi que la poursuite de l'informatisation de la Direction Générale des Impôts SYGTAS (Système Intégré de Gestion des Impôts et Taxes). Toutes ces réformes ont pour objectifs spécifiques, le renforcement et la dynamisation des fondamentaux dans la gestion de nos finances publiques, conformément à la Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOLF) promulguée par le Président de la République, Chef de l'Etat en date du 18 février 2014.

Notons que la loi n°001/PR/2015 du 05 janvier 2015, portant Budget Général de l'Etat pour cet exercice a été mise en œuvre au cours du premier trimestre de cette année. Sa mise en œuvre reste confrontée aux deux chocs exogènes auxquels le pays fait face, notamment la baisse du prix du pétrole et la lutte contre le terrorisme. Sur le plan international, la croissance économique devrait se situer à 3,5% en 2015 contre 3,4 en 2014 selon les dernières publications des Perspectives Economiques Mondiales (PEM) du Fonds Monétaire International.

Au plan sous régional, les perspectives économiques font ressortir en 2015 : i) une stagnation de la croissance économique à 4,2% ; ii) une décélération des tensions inflationnistes à 2,8% contre 3,2% en 2014 en rapport avec le ralentissement de la demande intérieure ; iii) une dégradation du solde budgétaire à -6,3% du PIB.

L'inflation devrait fléchir en 2015 tant dans les pays avancés que dans la plupart des pays émergents en raison principale de la baisse du prix du pétrole sur le marché international, entraînant ainsi les pays producteurs à produire moins que prévu.

Au niveau national, la croissance économique atteindrait un taux de 7,1% en 2015 contre 6,2% enregistrée en 2014. Elle serait soutenue notamment par la production pétrolière (40,4%), la hausse attendue dans le secteur agricole (6,0%) et la bonne tenue des activités de transport (36,0%).

Cependant, ces perspectives de croissance pourraient se heurter à des risques de ralentissement liés aux foyers de tensions dans les pays frontaliers, à l'incertitude qui pèse sur les cours du pétrole affectant négativement nos économies et partant, les finances publiques.

Par contre, les tensions inflationnistes seraient contenues en dessous de la norme communautaire.

Les agrégats estimés au niveau national au 1er trimestre 2015 se présentent comme suit :

- Un taux de croissance du PIB réel hors pétrole de 6,8% ;
- Un taux d'inflation en dessous de 2,6% ;
- Un taux de pression fiscale hors pétrole de 7,5%.

### **Au titre des recettes de l'Etat**

Les recettes propres de l'Etat d'une manière générale, base caisse s'élèvent à 105,273 milliards de FCFA au 31 mars 2015 pour une prévision de 1320,652 milliards de FCFA, représentant un taux de réalisation de 8% sur les prévisions de la LFI 2015. Comparativement à la même période en 2014, la mobilisation des recettes est en baisse de 56% correspondant à un montant de 136,543 milliards de FCFA.

Prévues pour un montant de 670,511 milliards de FCFA, les recettes hors pétrole ont été recouvrées au premier trimestre pour un montant total de 93,661 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 14%, tandis que les recettes pétrolières prévues pour un montant de 633,053 milliards de FCFA ont été faiblement recouvrées de 11,612 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 2 %.

### **Recettes ordinaires**

#### **✓ Recettes fiscales**

Les prévisions des recettes fiscales pour la gestion 2015, s'établissent à 1004,237 milliards de FCFA.

Au 31 mars 2015, les recouvrements s'élèvent à 80,860 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 8% contre des réalisations à la même période en 2014 de 177,517 milliards de FCFA, dont une baisse de 96,657 milliards de FCFA, correspondant à une baisse en pourcentage de 54%.

Les régies financières (Douanes, Domaine et Impôts) n'ont pas réalisé globalement de bonnes performances au 31 mars 2015. Ainsi, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects a recouvré 28,816 milliards de FCFA contre une prévision trimestrielle arrêtée à 200 milliards de FCFA, soit un taux de 14 %. Pour une prévision initiale de 3,017 milliards de FCFA, la Direction des Domaines n'a pas connu de recouvrement. Au niveau de la Direction Générale des Impôts, les recouvrements au premier trimestre 2015 s'élèvent à 61,201 milliards de FCFA, contre une prévision initiale de 437,977 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 14%. Au niveau des Domaines, la contreperformance dans les recouvrements, expliquent en majeure partie par non-exécution des marchés publics au titre du premier trimestre 2015, tandis qu'au niveau de la Direction Générale des Impôts, les difficultés d'ordre économique sou tendent ces baisses.

### **Recettes non fiscales**

Initialement prévues pour un montant de 311,616 milliards de FCFA, les recettes non fiscales ont été recouvrées au premier trimestre 2015 pour un montant de 4,284 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 2%. Comparativement à la même période en 2014, où le niveau de recouvrement était de 0,956 milliards de FCFA, les recettes non fiscales ont connu une hausse 348% correspondant à un montant de 3,328 milliards de FCFA.

### **Recettes en capital**

Les recettes en capital prévues au titre de la Loi de Finances initiale pour un montant de 10 milliards de FCFA, les recettes en capital n'ont pas été recouvrées à fin mars 2015 comme durant la même période en 2014.

### **Au titre des dépenses de l'Etat**

La situation d'exécution des dépenses totales sur financement intérieur y compris le service et l'amortissement de la dette publique (1 508, 627 milliards de FCFA), ordonnancées au 31 mars 2015, s'élèvent à 167,733 milliards FCFA, soit un taux d'exécution base ordonnancement de 11%, contre un niveau d'exécution de 351,129 milliards de FCFA à la même période en 2014, ce qui correspond à une baisse de 183,396 milliards de FCFA soit un taux d'accroissement négatif de (-52%). Cette baisse au niveau des dépenses publiques au premier trimestre 2014 par rapport à la gestion du premier trimestre 2014, s'explique par l'expression tardive des besoins des départements ministériels, en matière de fonctionnement et d'investissements au Ministère des Finances et du Budget pour leur engagement.

### **Dépenses courantes**

#### **✓ Service de la dette**

Sur une prévision initiale du service de la dette de 44,138 milliards de FCFA, seulement 0, 991 milliard de FCFA a été exécuté à fin mars 2015, soit un taux d'exécution de 2%. Par rapport à l'exercice 2014 et à la même période, le service de la dette publique n'a pas été exécuté.

## ✓ Personnel

Les dépenses de personnel (civil et militaire) exécutées au 31 mars 2015 ont atteint 88,496 milliards de FCFA dont : (67,123 milliards de FCFA pour le personnel civil, 19,904 milliards de FCFA pour le personnel militaire et 1,496 milliards de FCFA pour les dépenses communes), soit 24 % de la dotation initiale de 370,129 milliards de FCFA contre un taux de 22% à la même période en 2014. Le niveau des dépenses de personnel a connu une hausse de 11,218 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement de 15%, lié essentiellement à l'exécution des recrutements à la Fonction Publique au titre de la Loi des Finances 2014.

## ✓ Biens et Services

Prévues pour un montant initial de 66,717 milliards de FCFA, les dépenses de biens et services ont été exécutées à fin mars 2015 à concurrence de 10,785 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 16% contre 20% à la même période en 2014 et correspondant à une exécution de 27,452 milliards de FCFA. Comparées à la même période en 2014, les dépenses de biens et services enregistrent une baisse d'un montant de 16,667 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement négatif de (-61%), consécutif à l'expression tardive des besoins des départements ministériels au Ministère des Finances et du Budget pour leur prise en charge.

## ✓ Transferts et subventions

A fin mars 2015, les dépenses de transferts et subventions exécutées sont de 40,207 milliards de FCFA, sur une dotation de 238,994 milliards de FCFA, correspondant à un taux d'exécution de 17%. En 2014 à la même période, ce taux était de 29% pour un montant ordonnancé de 97,042 milliards de FCFA. En comparant les exercices 2014 et 2015, il ressort une diminution desdites dépenses de 56,835 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement négatif de (-59%).

## ✓ Principal de la dette

Au titre des dépenses relatives à l'amortissement de la dette publique tant extérieure qu'intérieure, le montant exécuté au 31 mars 2015 se chiffre à 3,275 milliards de FCFA sur une dotation initiale 344,402 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 1%. L'amortissement de la dette publique est passé de 1,223 milliards de FCFA à la date du 31 mars 2014 à 3,275 milliards de FCFA à la même date en 2015, soit un taux d'accroissement positif de 168%.

## Au titre des dépenses en capital

### ✓ Investissements et équipements sur ressources intérieures

Pour les trois premiers mois de l'exercice 2015, les dépenses d'investissements et équipements ont été engagées à hauteur de 53,998 milliards de FCFA pour une prévision initiale de 309,102 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 17%, contre un taux d'exécution de 28% à la même date en 2014 et correspondant à un montant de 146,225 milliards de FCFA. Par rapport à l'exercice 2014, il résulte donc une baisse du niveau d'exécution des investissements sur les

ressources intérieures de 92,227 milliards de FCFA, qui résulte, comme dit ci-haut de la non-exécution des marchés publics au premier trimestre 2015.

#### ✓ **Dépenses sur ressources extérieures**

L'exécution des dépenses sur les ressources extérieures contenues dans la Loi des Finances Initiale 2015 se présente comme suit :

- Sur les prévisions totales initiales des financements extérieur (Dons/Projets et Prêts Projets) d'un montant de 192,691 milliards de FCFA environ 59,979 milliards de FCFA, soit 31% ont été décaissés 31 mars 2015.
- Les décaissements en Dons/Projets sont d'environ 44,777 milliards de FCFA sur des prévisions de 149,257 milliards de FCFA, soit 30 % des prévisions initiales.
- Les décaissements des Emprunts Projets sont estimés à 15,201 milliards de FCFA sur des prévisions de 43,333 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 35 %.

Ces faibles taux d'exécution, s'expliquent par la lenteur et la complexité de la procédure dans le circuit de passation de marchés publics tant au niveau national qu'au niveau des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs).

#### **Au titre des dépenses par secteur de pauvreté**

Les dépenses effectuées par les secteurs de pauvreté retenus (Education, Santé, Femme et Action Sociale, Développement Rural, Pastoral, Eau et Enseignement Supérieur) se présentent comme suit :

- Dépenses de personnel : pour une prévision annuelle de 164,454 milliards de FCFA, seulement 29,779 milliards de FCFA ont été ordonnancés au 31 mars 2015, soit un taux d'exécution de 18% ;
- Les dépenses de fonctionnement courant : elles n'ont pas été engagées à fin mars 2015 pour une prévision de 6,600 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 0% ;
- Dépenses de transferts et subventions : le montant ordonnancé au premier trimestre des transferts et subventions s'élèvent à 30,098 milliards de francs CFA pour une prévision initiale de 105,796 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 28% ;
- D'une manière générale, sur une prévision initiale de 276,850 milliards de FCFA les dépenses des secteurs de pauvreté ont été exécutées au premier trimestre à hauteur de 59,877 milliards de FCFA représentant un taux de réalisation faible de 22%.

## Au titre des opérations financières consolidées de l'Etat

L'exécution du Budget général de l'Etat au 31 mars 2015 fait ressortir un solde global base caisse de (-83,897) milliards de FCFA et un déficit primaire hors pétrole de (-109,523) milliards de FCFA, soit un taux de (-2 %) du PIB hors pétrole.

## Conclusion

Les trois premiers mois de l'exercice budgétaire 2015 restent mitigés au niveau de la performance des régies financières en matière de recouvrement de recettes (7%), corrélativement avec un faible taux d'exécution des dépenses de l'Etat (11%).

S'agissant des recettes, l'analyse par régie, montre que les performances de deux régies sont équivalentes à savoir : la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ainsi que la Direction Générale des Impôts (14%) des prévisions initiales. Cependant, l'on constate qu'aucun recouvrement n'a été opéré au niveau des Domaines, alors que la prévision était estimée à 3,017 milliards de FCFA pour cette période.

Toutefois, il faut souligner que les turbulences croissantes aux abords de nos frontières ont impacté négativement sur le rendement de nos régies financières, suite à une diminution drastique des flux économiques entre les opérateurs économiques de la Sous-Région.

A cet effet, pour pallier à cette contreperformance aux trois prochains trimestres, des mesures sont prises en vue de booster significativement le niveau des recettes traditionnelles de l'Etat entre autres :

- L'opérationnalisation du logiciel fiscal SIGTAS (Système Intégré de Gestion des Impôts et Taxes) ;
- L'accélération du recouvrement du stock de reste à recouvrer ;
- La vulgarisation des textes fiscaux et particulièrement les nouvelles dispositions de la Loi de Finances 2015 en vue d'obtenir des citoyens le consentement à l'impôt ;
- La publication du Code Général des Impôts actualisé ;
- L'exploitation du recensement des entreprises pilotée par l'INSEED et la Direction Générale des Impôts aux fins d'identifier les nouveaux contribuables.

Fait à N'Djamena le, **09 JUIL 2015**

**Le Ministre des Finances et du Budget**

**BEDOUMRA KORDJE**

